

REFORME AUTONOMIE : L'INDISPENSABLE SOLIDARITE NATIONALE POUR LES PERSONNES, LES SERVICES ET LES PROFESSIONNELS

Le Président de la République, Emmanuel Macron vient d'entamer un nouveau mandat dans un contexte inédit compte-tenu des résultats des élections législatives. Face à cette équation politique complexe. Les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques, les familles fragilisées ainsi que les services et les établissements médico-sociaux, les professionnels qui les accompagnent et plus largement tous nos concitoyens ne pourront se satisfaire d'un immobilisme voire d'une paralysie de nos institutions.

Dans un contexte de crise sanitaire qui dure depuis plus de deux ans et à laquelle s'ajoute désormais une crise du pouvoir d'achat et de l'emploi, l'ensemble du secteur médico-social, dont l'engagement n'a pas connu de faille dans la lutte contre la Covid, est désormais à la veille d'un effondrement total : épuisement des professionnels, structures au bord de la rupture, difficultés de recrutement inédites, inégalités territoriales qui perdurent. C'est l'ensemble d'un secteur qui est menacé à court terme. UNA déplore cette situation qui touche particulièrement l'ensemble des services médico-sociaux à domicile les mettant souvent dans l'incapacité d'accomplir leurs missions auprès des plus fragiles.

Les impératifs de pouvoir répondre au souhait de chacun de vivre à son domicile et de donner toute sa place dans notre société aux personnes vulnérables sont autant d'enjeux qui font que la mobilisation de nos services ne doit pas faiblir. Nous savons désormais que nous sommes à la veille d'un effondrement du système, et nous alertons sur le risque de drames du fait de l'impossibilité de pouvoir répondre aux besoins des personnes. Il revient aux pouvoirs publics d'apporter dès à présent des engagements forts pour soutenir ces services dans leurs missions et notamment les établissements et services non lucratifs, pleinement inscrits dans l'économie sociale et solidaire. Sans démarche de profit, ils sont le pilier de l'accompagnement des publics les plus fragiles. Bien plus que des financements, il s'agit d'un investissement d'intérêt général et d'utilité sociale.

Si des premiers pas ont été franchis avec la mise en place de la branche « autonomie » et les mesures de la loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2022, ces dernières sont insuffisantes pour redresser tout un secteur dont les épreuves traversées exacerbent les faiblesses structurelles dénoncées unanimement depuis plus de 15 ans.

C'est pourquoi le principe de solidarité nationale, qui est le pivot des politiques de l'autonomie, doit désormais être partagé par l'ensemble des forces politiques, par le Gouvernement et le Parlement. Sur cette base, UNA demande que le premier acte de la nouvelle mandature soit la mise en œuvre, d'ici la fin de l'année, d'un plan médico-social ambitieux, à la hauteur des défis pour :

- **Déployer les mesures immédiates garantissant un pouvoir d'achat décent** à tous les professionnels du secteur et contenant des mesures spécifiques propres à chaque situation. Ainsi, il est impératif que les intervenants des services à domicile, au vu des contraintes de leur emploi et notamment de l'impact de la hausse des prix du carburant, fassent l'objet de dispositifs dédiés dans la loi sur le pouvoir d'achat ;
- **Garantir une attractivité pérenne et durable des métiers** en mettant en place tous les moyens permettant aux structures médico-sociales de mettre en œuvre les outils nécessaires pour :
 - Faciliter les embauches
 - Garantir des rémunérations reconnaissant les compétences des professionnels
 - Améliorer durablement la qualité de vie au travail
 - Permettre de véritables perspectives de carrière et revaloriser l'image de ces professions
- **Garantir l'accessibilité financière des personnes et des familles à leurs droits** par un dispositif de financement des services basé sur le principe de solidarité, permettant de garantir un fonctionnement efficient des structures d'aide à domicile et le financement des coûts complets. Les personnes accompagnées voient, elles aussi, leur pouvoir d'achat s'éroder et ne peuvent plus faire face aux restes à charge qui leur sont imposés, faute de financements publics pérennes et à la hauteur des besoins de ces populations.

Ces mesures de justice sociale doivent être immédiatement consacrées par la grande loi Autonomie et les personnes en situation de fragilité ne doivent pas être les victimes des fractures partisans de la classe politique.

Par cette motion, UNA en appelle au Gouvernement et aux parlementaires afin que débutent dès à présent, les travaux qui permettront de déployer ces mesures d'urgence et des réformes structurelles avant la fin de l'année, et que soit adoptée la grande loi Autonomie attendue par les français en l'adossant aux lois de finances nécessaires à son effectivité dans le cadre de la solidarité nationale.

Assemblée générale UNA du 29 & 30 juin 2022 – Motion